Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois

2002/2038(COS) - 13/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter des idées sur la meilleure manière d'exploiter le potentiel compétitif du secteur européen du tourisme. CONTENU : Selon la communication intitulée "une approche coopérative de l'Union européenne pour l'avenir du tourisme européen", l'Europe reste l'une des destinations touristiques les plus prisées au monde, avec les attractions touristiques les plus diverses pour une même région géographique. Le tourisme et ses activités connexes représentent plus de 20 millions d'emplois et 12% du PIB de l'UE. C'est l'un des secteurs de l'économie européenne dont la croissance est la plus rapide. Dans cette communication, la Commission met en évidence la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques du tourisme et la coopération entre les différents acteurs concernés. Ceux-ci comprennent la Commission européenne, les États membres, les pouvoirs régionaux et locaux, l'industrie, les associations et les destinations touristiques. La Communication constitue la dernière étape du processus "tourisme et emploi" (se reporter à la fiche de procédure COS/1999/2115). Elle est le résultat de travaux intenses menés depuis janvier 2000 avec les États membres, l'industrie et les principaux acteurs de la Société civile sur cinq points essentiels: l'information, la formation, la qualité, le développement durable et les nouvelles technologies. Des groupes de travail, chacun doté d'un mandat précis ont été créés en 2000, constitués d'experts nommés par les États membres. Ceux-ci ont permis de définir plusieurs des recommandations contenues dans la communication. Á la suite de ces travaux, deux grand thèmes émanent des réflexions : 1) un cadre opérationnel, basé sur une méthode ouverte de coordination entre tous les acteurs concernés. Ce cadre est aussi en ligne avec les orientations dégagées dans le Livre Blanc sur la Gouvernance européenne, pour lesquelles le tourisme est un bon chantier d'application : sa mise en place nécessitera l'engagement des responsables de haut niveau concernés; 2) une série d'actions à mettre en place par les différents acteurs du secteur du tourisme, avec la finalité d'augmenter la base de connaissances de cette activité économique, de renforcer la compétitivité de ses entreprises et d'améliorer ainsi le développement durable du tourisme dans l'Union et sa contribution à la création d'emplois. La Commission cherche en outre à souligner la contribution du tourisme au développement durable en mettant plus particulièrement l'accent sur les ressources environnementales et culturelles, selon les orientations de l'Agenda 21. La communication vise enfin à renforcer la sensibilisation à l'importance du tourisme dans l'économie générale de l'UE. La Commission souligne en particulier l'importance d'un échange accru d'informations et d'expériences entre les parties intéressées, pour préparer la mise en oeuvre des actions essentielles suivantes: - promouvoir le dialogue avec l'industrie du tourisme et les autres parties intéressées en organisant un Forum annuel sur le tourisme et en étendant les attributions du Comité consultatif du tourisme; - encourager les services d'interconnexion et les fonctionsd'appui, notamment via des centres de compétence (observatoires, centres d'étude et de recherche) aux niveaux national, régional et local; - assurer le bon usage des instruments financiers et non financiers de l'UE au profit de l'industrie du tourisme, en coopération avec les autorités nationales et régionales et avec les opérateurs; - promouvoir le développement durable en continuant d'élaborer et de mettre en oeuvre les orientations de l'Agenda 21; - définir et diffuser les méthodes et outils d'évaluation (indicateurs de qualité et bancs d'essai) nécessaires pour suivre la qualité des destinations et des services touristiques.